

Le p'tit Mesnilois



Lettre d'information Mesnil-Saint-Père

Avril 2025

#67



Mot du Maire

Chères Mesniloises
Chers Mesnilois,

L'année 2024 a été marquée par de nombreux projets structurants pour notre commune. La requalification du bord du lac a permis d'améliorer nos espaces publics et d'offrir un cadre plus agréable aux habitants comme aux visiteurs. La restauration de l'église a franchi une étape importante, préservant ainsi notre patrimoine pour les générations futures. Les travaux d'assainissement se poursuivent avec pour objectif une mise aux normes essentielle, bien que parfois contraignante au quotidien. Enfin, le projet participatif autour de la grange « Chez Ginette » avance et ouvre la voie à un lieu de vie et d'échanges au cœur du village.

Par ailleurs, l'EPTB Seine Grands Lacs a engagé un vaste chantier de renforcement des digues du lac. Sur trois ans, 300 000 tonnes de roches seront mises en place pour protéger cet ouvrage et garantir sa pérennité. Ce chantier imposera des adaptations temporaires dont la vidange maximale fin 2025 mais il est indispensable à la sécurité et au maintien du bon fonctionnement du lac.

L'année 2025 sera donc tournée vers la continuité de ces projets et le lancement de nouvelles actions en faveur du développement de notre commune. Nous devons notamment accompagner la fin de la deuxième phase des travaux d'aménagement du lac, réfléchir à de nouvelles solutions pour répondre aux besoins des pompiers et finaliser les études nécessaires à la modernisation de notre station d'épuration.

Notre village évolue, et avec lui, de nouveaux enjeux émergent. Nous devons rester attentifs aux défis démographiques, à la préservation de notre environnement et au maintien des services de proximité. Grâce à l'implication de tous – habitants, élus, associations, professionnels – nous continuerons à faire de Mesnil Saint Père un village dynamique, agréable et solidaire.

Je vous remercie pour votre engagement et votre confiance, et je me réjouis des mois à venir, qui nous offriront de belles perspectives pour notre commune.



Pascal Henri
Maire de Mesnil-Saint-Père

Joyez assurés de notre total investissement pour rendre la commune toujours plus attractive et je vous souhaite bonne lecture de ce nouveau numéro.
Pascal Henri

Infos pratiques

Mairie

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi de 16h à 18h
- Vendredi de 9h30 à 12h

Permanence :

Tous les samedis sauf jours fériés, une permanence est assurée par le maire et ses adjoints de 10h à 12h.

Le personnel de la mairie :

Secrétaire	Marion Ivars
Agents techniques	Christophe Cabot Albert Turpin
Surveillance bus et entretien des locaux	Josette Boiseau
Agent administratif Poste Communale	Isabelle Bonnet

Contact :

Tél : 03 25 41 28 78

Courriel : mairie-de-mesnil-saint-pere@wanadoo.fr

> La Poste

L'agence postale communale située au sein de la mairie est ouverte 5 jours par semaine aux horaires suivants :

- lundi de 15h00 à 17h50
- mardi de 14h00 à 16h50
- jeudi de 9h à 11h20
- vendredi de 9h à 11h20
- samedi de 10h00 à 11h50

> Boîte à livres

Nous vous rappelons qu'une boîte à livres est à votre disposition sur la place de la mairie, vous pouvez y prendre ou y déposer des ouvrages.

> Numéros utiles

- Numéro général d'urgence : 112
- Gendarmerie : 03 25 41 20 09
- Police : 17
- SAMU : 15
- Centre de secours : 18
- Centre hospitalier Troyes : 03 25 49 49 49
- Siedmto : 03 25 41 08 03
- SDDEA (Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube) : 03 25 79 00 00
- EDF dépannage : 09 72 67 50 51
- Ecole élémentaire de Mesnil-Saint-Père : 03 25 41 54 24
- Ecole primaire (maternelle et CP, CE1) de Montiéramey : 03 25 41 49 05
- Collège Charles Delaunay : 03 25 41 84 20
- Pharmacie de Lusigny : 03 25 41 20 36
- Conciliateur de justice : 03 25 41 20 01

> Déchetterie



Horaires d'été

31/03 - 26/10

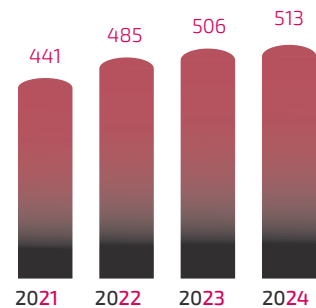
- Du lundi au samedi 9h à 11h50 et de 15h à 17h50
- Fermeture le vendredi et le dimanche

Sacs à déchets recyclables (jaunes)

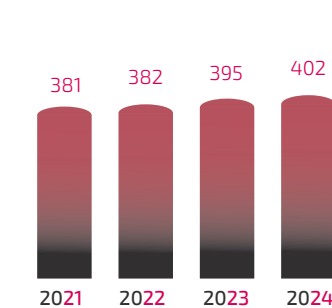
Nous vous rappelons que vous pouvez retirer les **sacs à déchets recyclables (jaunes)** en mairie aux horaires d'ouverture au public et durant les permanences du samedi matin.

Budget communal 2024

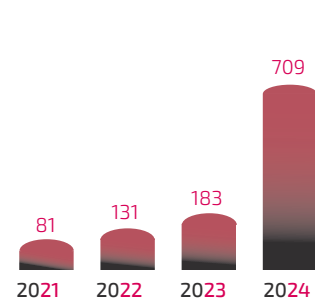
FONCTIONNEMENT RECETTES K EURO



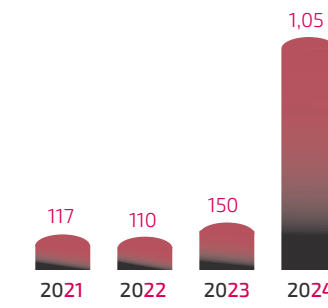
FONCTIONNEMENT DÉPENSES K EURO



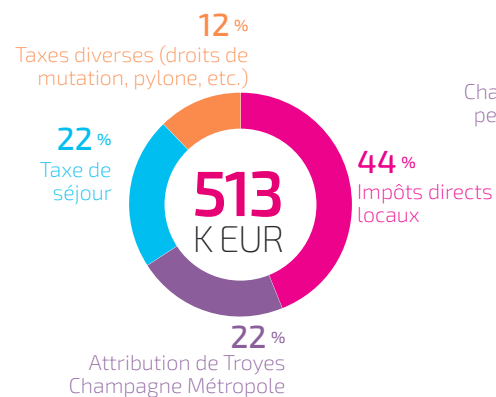
INVESTISSEMENT RECETTES K EURO



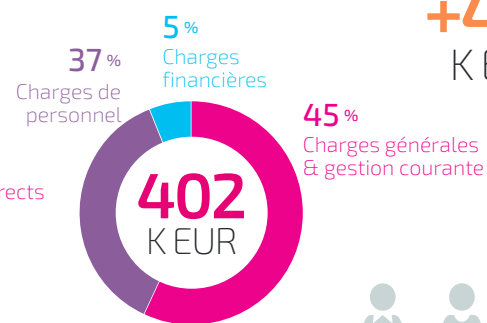
INVESTISSEMENT DÉPENSES K EURO



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT
+496
K EUR

RÉSULTAT
INVESTISSEMENT
-321
K EUR

RESTES À
RÉALISER
+320
K EUR

RÉSULTATS
CUMULÉS
+495
K EUR

CAPACITÉ
D'AUTOFINANCEMENT
+111
K EUR

448
Habitants

RÉNOVATION ÉGLISE
93% INVESTISSEMENTS 2024
1M EUR TRAVAUX EN 2024
763K EUR SUBVENTIONS **74%**
277K EUR AUTOFINANCEMENT

Bilan financier 2024

En 2024, la commune a poursuivi une gestion rigoureuse et équilibrée de ses finances. Elle a réussi à dégager un excédent de fonctionnement de plus de 111 000 €, permettant d'autofinancer une partie des investissements sans recourir excessivement à l'emprunt.

L'année a été marquée par un projet majeur : la rénovation de l'église Saint-André, pour un montant de près de 940 000 €. Ce chantier a pu être lancé grâce à l'obtention de subventions et à la souscription de deux emprunts, dont un prêt relais qui sera remboursé dès réception des aides attendues.

Malgré cet effort financier conséquent, l'endettement de la commune reste maîtrisé. Sa capacité de désendettement demeure raisonnable, reflet d'une gestion saine et responsable.

4,8 ANS CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Enfin, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés en 2024, permettant de préserver le pouvoir d'achat des habitants tout en maintenant la qualité des services publics.

Budget communal 2025

Budget communal 2025 : un équilibre entre prudence et ambition

Le conseil municipal a adopté le budget de la commune le 21 mars 2025. Ce document, essentiel à la gestion de la collectivité, est consultable sur simple demande aux horaires d'ouverture de la mairie.

Dans un contexte économique difficile – marqué par une crise énergétique mondiale, la poursuite de la guerre en Ukraine, une inflation élevée en France et un ralentissement de l'économie européenne – la municipalité a fixé ses priorités autour de trois grands axes :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant la qualité des services publics rendus aux habitants ;
- Réduire l'endettement de la commune en poursuivant le remboursement des emprunts en cours ;
- Mobiliser activement les subventions proposées par les différentes institutions publiques (État, Région, Département, Troyes Champagne Métropole).

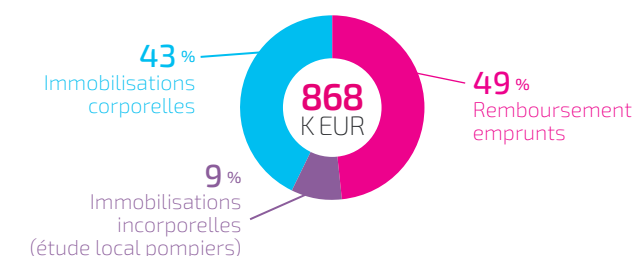
FONCTIONNEMENT
920
K EUR

INVESTISSEMENT
868
K EUR

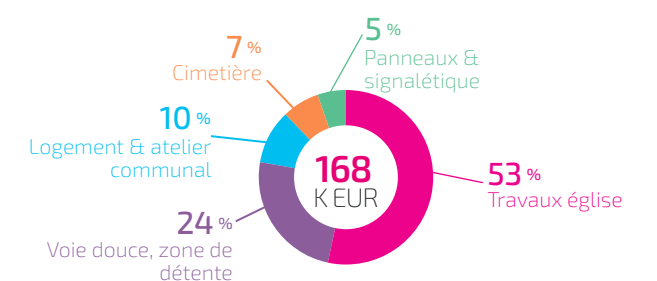
Projets 2025 : Malgré les contraintes budgétaires, plusieurs projets importants sont programmés pour 2025 :

- Réalisation d'une voie douce rue du lac, pour favoriser les déplacements doux et sécurisés ;
- Aménagement d'un espace de détente près du lac, pour améliorer le cadre de vie et les loisirs de proximité ;
- Rénovation du logement communal et de l'atelier communal ;
- Études préalables à la construction d'un local pour le Centre de Première Intervention (CPI) ;
- Finalisation de la tranche 1 de la rénovation de l'église Saint-André, avec la réception des travaux prévue courant mars-avril.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



IMMOBILISATIONS CORPORELLES



Fiscalité locale 2025 : stabilité des taxes foncières, hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires afin de favoriser les résidents permanents.

Les taux des taxes foncières (bâti et non bâti) restent inchangés :

- **35,65 %** - propriétés bâties
- **19,88 %** - propriétés non bâties

En revanche, une hausse modérée de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été décidée, passant de 8,48 % en 2024 à **9,39 %** en 2025 (+10,73%).

Le produit fiscal attendu pour 2025 s'élève à 146 539 €, contre 136 914 € en 2024.

Compte-rendu Conseil Municipal

Les élus se sont réunis le 31 janvier et le 21 mars 2025

Réunion du 31 janvier 2025

Lors de ce conseil municipal, les sujets suivants ont été évoqués :

- Création du Syndicat mixte ouvert Aube Numérique
- Révision des tarifs de la taxe de séjour 2026 et taxe additionnelle du département
- Fongibilité des crédits et autorisation dépenses investissement
- Attribution financière scolaire
- Contrat photocopieur mairie
- Engagement politique visant la suppression des pesticides
- Date feux d'artifices
- Occupation du domaine public - Coeur de Village et réponses à leurs demandes
- Convention de mise à disposition de la secrétaire pour le groupement syndical forestier de la Barse
- Urbanisme : revue des dossiers en cours
- Panne de lave-vaisselle pour l'école
- Accueil de deux stagiaires à la mairie : Solène VERGNAUD et Claire MARCEAUX
- Travaux de la rénovation de l'église et obtention d'une subvention du crédit agricole pour l'association Les Amis de Saint André
- Travaux d'assainissement
- Travaux de requalification du lac phase 2

Réunion du 21 mars 2025

Lors de ce conseil municipal, les sujets suivants ont été évoqués :

- Compte financier unique
- Affectation du résultat
- Subventions communales
- Taux de fiscalité
- Budget primitif 2025
- Transfert à TCM de la compétence en matière de PLU
- Mise en concurrence de 2 conventions de participation à la protection sociale complémentaire des agents
- Aménagement d'une voie douce
- Recrutement de 4 gardes champêtres par TCM au profit du secteur rural
- Camps scouts 2025
- Suivi des demandes d'urbanisme
- Suivi des travaux de rénovation de l'église

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le vendredi 13 juin 2025 à 19h00.

L'ensemble des délibérations et les comptes-rendus du conseil municipal sont désormais en ligne sur le site internet et sur Maelis.

La municipalité a également publié une note de présentation synthétique des comptes 2024 et du budget primitif 2025. Ces deux documents sont disponibles sur le site internet et en mairie sur demande.

Actualités

> Le relais de la flamme



La flamme olympique est passée le samedi 13 juillet sur la commune, l'occasion pour le public présent de profiter des animations.

Le public a pu profiter du passage du relais de la Maison des Lacs jusqu'au bord de la plage. Ce tronçon le long du lac d'Orient, de 16h27 à 16h52, était la dernière étape avant le grand final à Troyes.

L'Aube est le seul département à avoir bénéficié, le 22 mars dernier, d'un exercice test sur le passage du relais, qui s'est très bien déroulé et a permis à la municipalité de s'entraîner.

L'équipe municipale a été soutenue par 89 bénévoles qui ont aidé pour l'événement test et le passage de la flamme. Grâce à leur soutien, cet événement a été une réussite !

Des jeux interplages ont été organisés par les mairies de Dienville, Géraudot, Lusigny-sur-Barse et Mesnil-Saint-Père. Cette compétition intervillages a vu s'affronter, dans une

ambiance conviviale, cinq équipes (les quatre villages et le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient) sur six jeux : course relais en canoës attachés, jeu du 1 000 pattes, construction d'un radeau, jeu du Tangram, quiz et golf. Ces jeux ont été organisés gratuitement par ORA AVENTURE (entreprise de Géraudot) et le comité territorial Golf. Le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient a remporté le trophée !

Cette journée festive s'est clôturée par un verre de l'amitié à la Maison des Lacs.



> Réhabilitation du réseau d'assainissement

Les défauts d'étanchéité de l'actuel réseau d'eaux usées vont être progressivement corrigés lors de ces travaux qui s'étaleront sur près de deux ans.



Les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées du Conseil de la politique de l'eau (Cope) de Mesnil-Saint-Père ont commencé le 14 octobre 2024 et dureront jusqu'à la fin de 2026, en route barrée par secteurs.

L'opération permettra de remplacer et de réhabiliter le réseau existant qui date de 1973 et présente d'importants défauts d'étanchéité.

Des travaux échelonnés toute l'année
Afin de ne pas entraver la vie économique et touristique en période estivale, les travaux se feront en deux temps.

- Durant les saisons d'automne et d'hiver, les entreprises travailleront sur la route départementale 43, axe principal de la commune et sur le bord du lac.
- Durant le printemps et l'été, les entreprises interviendront sur les voiries communales.

Des déviations internes seront organisées par les entreprises, à destination des riverains et des personnes extérieures à la commune.

La construction d'un nouveau système de traitement des eaux usées fera également l'objet de travaux entre septembre 2025 et septembre 2026, afin de répondre aux besoins de la commune et de l'affluence estivale ainsi qu'aux normes environnementales.



> Bulles de cuivres

Première édition du festival Bulles de Cuivres : un succès !



Du 3 au 10 août 2024, notre commune a eu l'honneur d'accueillir la première édition du festival Bulles de Cuivres, un événement musical qui a mis en lumière les cuivres et les percussions sous un jour nouveau. Organisé par le tromboniste aubois Nicolas Cunin, le festival a su séduire un large public avec des sonorités délicates et raffinées, loin des clichés associés à ces instruments.

L'un des objectifs de cette première édition était de faire découvrir la richesse et la diversité des cuivres et des percussions, tout en offrant une scène aux artistes en devenir. L'académie Bulles de Cuivres a ainsi accueilli des participants venus de toute la France pour une semaine de stage, encadrée par des musiciens professionnels, avant la restitution publique du 10 août.

Le bilan de cette première édition est très positif. Nicolas Cunin s'est dit particulièrement satisfait de l'engouement du public : « L'objectif est atteint, tout le monde était debout à la fin du concert. C'est très satisfaisant. »

Fort de ce succès, l'édition 2025 du festival est déjà en préparation et se tiendra probablement du 2 au 9 août 2025. Nous nous réjouissons de cette belle initiative et attendons avec impatience la prochaine édition !

> Feu d'artifice

Le feu d'artifice qui, traditionnellement, est tiré le 13 juillet sur le port a dû être décalé cette année en raison du passage de la flamme olympique. La municipalité avait donc décidé de le reporter au jeudi 15 août.

Le rassemblement était fixé à la mairie avec distribution de lampions. Le cortège s'est ensuite mis en route pour rejoindre le port bien sécurisé par les sapeurs-pompiers de la commune.

A 22h30, les artificiers qui avaient installé les fusées au bout de la digue dès le matin, ont commencé le tir. Ce très beau spectacle a illuminé le port pendant 15 min avec un petit clin d'œil aux Jeux Olympiques avec les anneaux qui se sont invités au bout de la digue. Un passage très apprécié par les spectateurs.



La fin du tir a été très applaudie et les commentaires unanimes. Le public était venu nombreux pour assister au spectacle, en témoignent les voitures garées un peu partout sur les terre-pleins à proximité du lac et sur les deux trottoirs de chaque côté de la rue du Lac et en allant vers le village.

Le feu d'artifices 2025 sera tiré le dimanche 13 juillet à 23h00 (précédé de la traditionnelle retraite aux flambeaux à partir de 21h00).

> Les règles d'urbanisme : ce qu'il faut savoir avant

Quelles sont les règles d'urbanisme ?

Depuis le 2 juillet 2021, la commune s'appuie sur un Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour encadrer les constructions, rénovations et aménagements. Objectifs : préserver le cadre de vie, protéger le patrimoine, et organiser un développement cohérent.

- Avant tout projet, même modeste, pensez à consulter le PLU ou à contacter la mairie.
- Ne commencez jamais de travaux sans autorisation : vous risquez amende, obligation de mise en conformité, voire démolition.
- Les formulaires (déclaration préalable, permis de construire...) sont disponibles sur service-public.fr ou en mairie.

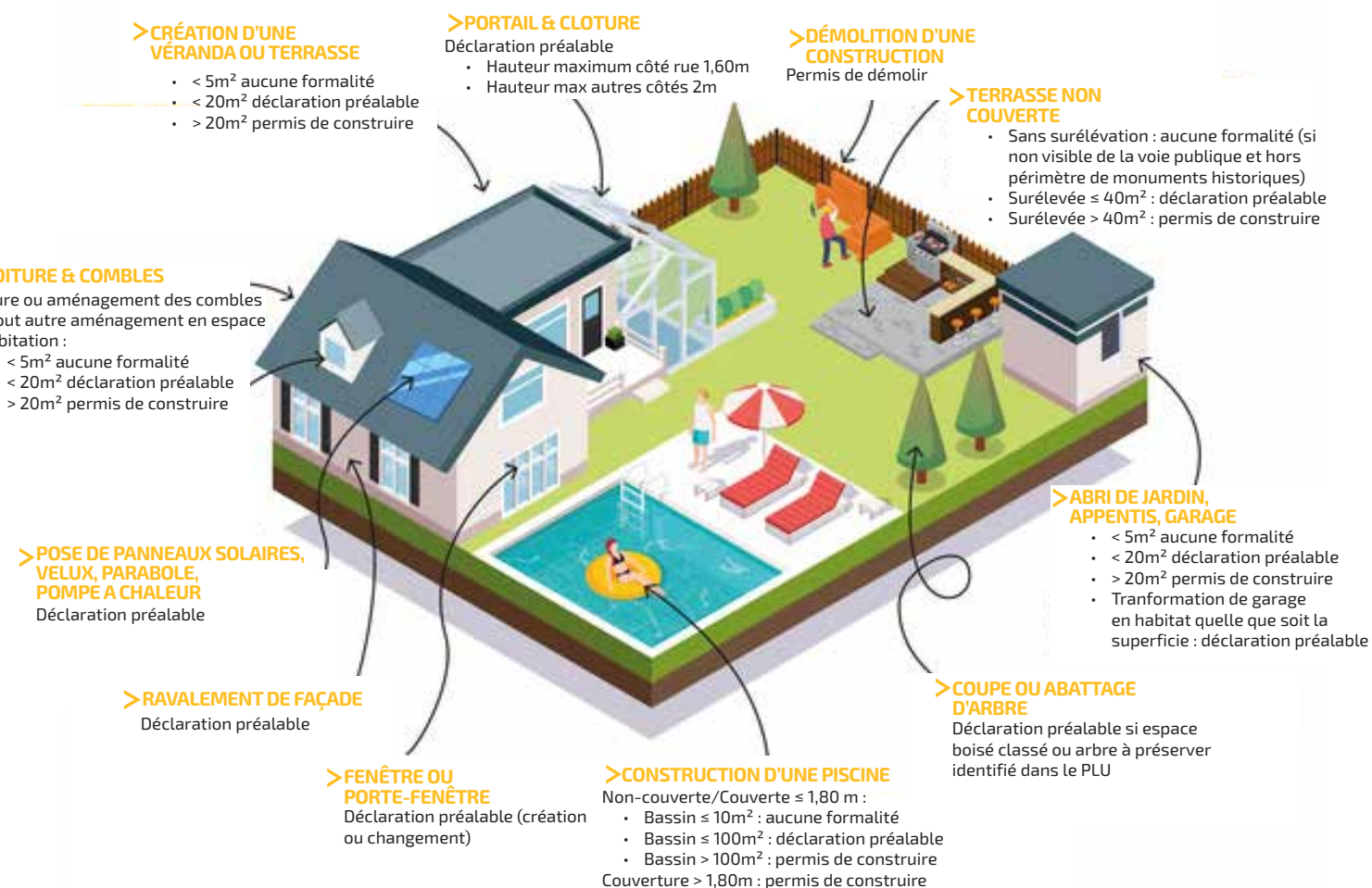
Zones à réglementation particulière

Secteur protégé autour de l'église Saint-André (monument historique) : L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est requis. Cela peut impliquer un délai allongé et des contraintes esthétiques (matériaux, couleurs, hauteurs...).

Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient :

Des règles spécifiques s'appliquent pour préserver les paysages, l'environnement et l'architecture locale.

Bande littorale des 100 mètres : Il est interdit de construire ou d'aménager dans la bande littorale des 100 mètres le long des rives, afin de protéger les espaces naturels et éviter toute dégradation des paysages.



Dans le cadre d'un permis de construire :

- Construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150m²
- Extension supérieure à 20m² : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant dépasse 150m²
- Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

> Cérémonie du 28 août

Hommage aux 24 fusillés du 28 août 1944



Le 28 août 1944, 24 hommes et adolescents de Mesnil-Saint-Père furent exécutés en représailles par l'armée allemande. 80 ans plus tard, la commune leur a rendu hommage lors d'une cérémonie empreinte d'émotion au monument des fusillés.

En présence des élus, des autorités civiles et militaires, des associations d'anciens combattants, des sapeurs-pompiers volontaires et des habitants, le maire Pascal Henri a rappelé l'importance du devoir de mémoire : « Nous n'avons pas oublié et n'oublierons jamais. »



Les élèves de l'école, accompagnés de leur directeur Laurent Barbot, ont partagé leurs témoignages et dessins, soulignant l'importance des valeurs républicaines pour que de tels drames ne se reproduisent plus. La cérémonie s'est achevée par les sonneries d'usage interprétées par les musiciens de l'Espérance villeneuvoise, dans un moment de recueillement partagé.

> Bienvenue à Albert

Depuis avril 2024, l'équipe municipale a été renforcée par l'arrivée d'Albert TURPIN. Il travaille au service technique & espaces verts avec Christophe CABOT.

> Moment convivial pour nos aînés

Le 23 novembre 2024, une trentaine de convives se sont retrouvés à la salle polyvalente pour le traditionnel repas des aînés, organisé par la municipalité. Dans une ambiance chaleureuse et festive, les participants ont pu partager un délicieux repas et profiter d'un après-midi placé sous le signe de la convivialité.



Le maire, Pascal Henri, a profité de l'occasion pour remercier les aînés de leur présence et souligner l'importance de ces moments d'échange et de partage, essentiels à la vie de la commune.

Entre discussions animées, éclats de rire et souvenirs partagés, cette rencontre a permis à chacun de passer un agréable moment.

Rendez-vous est déjà pris pour l'édition 2025, avec toujours le même objectif : faire de ce repas un instant privilégié pour nos aînés.

> Formation des sapeurs-pompiers volontaires



Les sapeurs-pompiers volontaires de Mesnil-Saint-Père et Géraudot ont participé à leur formation annuelle de maintien des acquis en secours à personnes à la Halle sportive. Deux soirées ont permis de réviser les gestes techniques essentiels, sous la supervision de l'adjudant Roger Ludovic, formateur à Lusigny-sur-Barse.

Cette formation a porté sur des thèmes comme l'alerte, le bilan ABCDE, les plaies et la prise en charge des victimes traumatisées.

Ces séances, réalisées dans une ambiance sérieuse et conviviale, témoignent de l'engagement des pompiers volontaires qui consacrent leur temps au service de la sécurité de notre commune.

> Entretien des trottoirs : un devoir partagé

La municipalité souhaite rappeler que chaque habitant est responsable de l'entretien du trottoir situé devant son domicile. Qu'il soit propriétaire ou locataire, il lui revient de veiller à son bon état, de le débarrasser des feuilles, gravats, déchets divers, et de garantir son accessibilité en toute saison, en particulier l'hiver.

Un trottoir propre et sécurisé contribue non seulement à la sécurité des piétons, mais aussi à la qualité de vie de l'ensemble des

Lettre de félicitations

Le 26 janvier 2024, lors d'un accident en milieu aquatique, le caporal-chef Philippe Vierdet (CPI Mesnil-Saint-Père), le caporal-chef Francis Bouillet, la caporale Justine Vautrin, le sapeur 2e classe Enzo Sbrovazzo ont sauvé deux victimes. Ils ont donc reçu une lettre de félicitations pour acte de courage et dévouement.

habitants. En cas d'accident dû à un défaut d'entretien, la responsabilité du riverain peut être engagée.

Par ailleurs, la commune assure le nettoyage des voies publiques plusieurs fois par an et veille à l'entretien permanent des sentiers, en fonction des besoins.

La municipalité remercie les habitants pour leur vigilance et leur implication dans le maintien de la propreté et de la sécurité de nos espaces publics.

> Renforcement des digues du lac d'Orient : un chantier d'envergure

Depuis septembre, d'importants travaux sont en cours pour renforcer les trois digues du lac-réservoir d'Orient (Morge, Beaumont et Chavaudon), fragilisées par les vagues et le temps. Ce chantier, le plus ambitieux depuis la création du barrage en 1966, s'étalera jusqu'en 2027.

Les premiers enrochements ont débuté en octobre, avec l'installation de blocs de pierre issus d'une carrière de Haute-Marne. Au total, 300 000 tonnes seront nécessaires pour consolider ces ouvrages et limiter l'érosion. Ce renforcement, réalisé par le groupement Urano et Bouygues Travaux Publics sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Seine Grands Lacs, permettra aussi de créer un nouvel habitat pour la faune aquatique.



Les travaux se dérouleront en plusieurs phases : d'ici janvier 2025, les premiers paliers des digues de la Morge et de Beaumont seront consolidés. Une deuxième phase, prévue fin 2025, nécessitera une vidange maximale du lac pour intervenir sur la partie basse des digues. Enfin, la dernière étape concernera la digue de Chavaudon et les parties hautes des ouvrages.

Le coût total de ces travaux s'élève à 25 millions d'euros hors taxes, financés par l'EPTB Seine Grands Lacs, le ministère de la Transition écologique, l'Europe, la région Grand Est et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Un projet essentiel pour la sécurité des riverains, la préservation du lac et la gestion des crues.

> Rénovation de Saint-André, Un chantier bientôt achevé

Les travaux de rénovation de l'église, entrepris en plusieurs phases, avancent à grands pas. La première phase, achevée mi-2024, a permis la reprise des fondations de l'église, une étape indispensable pour garantir sa stabilité. La deuxième phase, en fin d'exécution, est axée sur la reprise des contreforts, les briques, la charpente et la toiture, ainsi que la pose des vitraux de type cathédrale. Ces travaux devraient être terminés d'ici avril 2025, donnant ainsi une nouvelle dimension extérieure à l'édifice.

Le coût global de la rénovation est estimé à un million d'euros, dont 72 % sont couverts par des subventions provenant de la DRAC, du conseil régional, du conseil départemental, de la Fondation du patrimoine Mission Bern et la Sauvegarde de l'Art Français. Nous tenons à

remercier chaleureusement ces partenaires pour leur précieux soutien qui permet la réalisation de ce projet d'envergure.

Cette rénovation vise à préserver notre patrimoine historique pour les générations futures, en offrant à l'église une stabilité et une beauté extérieure retrouvées.



> Règles relatives au bruit

Le respect du calme et de la tranquillité de chacun est essentiel pour le bien-être de tous les habitants. Dans ce cadre, il est important de rappeler quelques règles locales concernant les nuisances sonores, qui contribuent à la qualité de vie au sein de notre commune.

- Travaux et équipements bruyants : Afin de respecter le calme de notre village, l'utilisation de tondeuses, débroussailleuses et autres équipements bruyants est interdite le dimanche et les jours fériés. En semaine, ces travaux doivent être réalisés entre 8h30 et 12h00, puis entre 13h30 et 19h30. Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Bruits de voisinage : Tout bruit excessif, qu'il provienne d'activités domestiques, de musique ou d'animaux, doit être évité, notamment en soirée et la nuit. Nous vous encourageons à faire preuve de civisme et à respecter le confort de vos voisins.
- Manifestations et événements publics : Lors de l'organisation d'événements ou de manifestations, nous vous rappelons qu'il est nécessaire de respecter les horaires d'utilisation des installations sonores et de veiller à minimiser les nuisances envers les riverains.

Ces mesures sont en place pour préserver la quiétude de notre village et garantir la tranquillité de chacun. Le respect de ces règles contribue à maintenir un environnement agréable pour tous les Mesnilois.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration pour que la vie à Mesnil-Saint-Père demeure harmonieuse et respectueuse de chacun.

> Formation secourisme

Le Centre de Première Intervention (CPI) de Mesnil Saint Père a récemment organisé une formation en secourisme à destination des habitants intéressés. Cette formation visait à renforcer les compétences en matière de secours et à sensibiliser les citoyens aux gestes de premiers secours.

Animée par un formateur qualifié, cette session a permis aux participants d'apprendre ou de réactualiser les gestes essentiels pour porter secours en cas d'urgence : réanimation, gestion des blessures, alerte des secours, et autres techniques de premiers secours. Une quinzaine de personnes ont pris part à cette formation, démontrant ainsi l'intérêt croissant pour la sécurité et la solidarité dans notre commune.



La mairie a soutenu cette initiative en co-finançant une partie des frais, rendant ainsi l'accès à cette formation plus accessible pour tous.

> Carnaval

Le jeudi 20 mars, l'association des parents d'élèves du RPI des 3M et les enseignants ont organisé le carnaval des écoles. Les enfants ont défilé déguisés dans les rues de Montiéramey.



> Calendrier de collecte 2025 SIEDMTO



MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
JEU 1		DIM 1		MAR 1		VEN 1		LUN 1		MER 1	D.A.	SAM 1		LUN 1	O.M.
VEN 2		LUN 2	O.M.	MER 2	D.A.	SAM 2		MAR 2		JEU 2		DIM 2		MAR 2	
SAM 3		MAR 3		JEU 3	C.S.	DIM 3		MER 3	D.A.	VEN 3		LUN 3	O.M.	MER 3	D.A.
DIM 4		MER 4	D.A.	VEN 4		LUN 4		JEU 4		SAM 4		MAR 4		JEU 4	C.S.
LUN 5	O.M.	JEU 5	C.S.	SAM 5		MAR 5		VEN 5		DIM 5		MER 5	D.A.	VEN 5	
MAR 6		VEN 6		DIM 6		MER 6	D.A.	SAM 6		LUN 6	O.M.	JEU 6	C.S.	SAM 6	
MER 7	D.A.	SAM 7		LUN 7		JEU 7		DIM 7		MAR 7		VEN 7		LUN 7	
JEU 8		DIM 8		MAR 8		VEN 8		LUN 8	O.M.	MER 8	D.A.	SAM 8		DIM 8	
VEN 9	C.S.	LUN 9		MER 9	D.A.	SAM 9		MAR 9		JEU 9	C.S.	DIM 9		MAR 9	
SAM 10		MAR 10		JEU 10		DIM 10		MER 10	D.A.	VEN 10		LUN 10		MER 10	D.A.
DIM 11		MER 11		VEN 11		LUN 11	O.M.	MAR 11		SAM 11		MAR 11		JEU 11	
LUN 12		JEU 12	D.A.	SAM 12		MAR 12		VEN 12		DIM 12		MER 12		VEN 12	
MAR 13		VEN 13		DIM 13		MER 13	D.A.	SAM 13		LUN 13		JEU 13	D.A.	SAM 13	
MER 14	D.A.	SAM 14		LUN 14		JEU 14	C.S.	DIM 14		MAR 14		VEN 14		DIM 14	
JEU 15		DIM 15		MAR 15	O.M.	VEN 15		LUN 15		MER 15	D.A.	SAM 15		LUN 15	O.M.
VEN 16		LUN 16	O.M.	MER 16		SAM 16		MAR 16		JEU 16		DIM 16		MAR 16	
SAM 17		MAR 17		JEU 17	D.A.	DIM 17		MER 17	D.A.	VEN 17		LUN 17	O.M.	MER 17	D.A.
DIM 18		MER 18	D.A.	VEN 18	C.S.	LUN 18		JEU 18		SAM 18		MAR 18		JEU 18	C.S.
LUN 19	O.M.	JEU 19	C.S.	SAM 19		MAR 19		VEN 19		DIM 19		MER 19	D.A.	VEN 19	
MAR 20		VEN 20		LUN 20		JEU 20		DIM 20		LUN 20	O.M.	MER 20	C.S.	SAM 20	
MER 21	D.A.	SAM 21		MAR 21		VEN 21		MAR 21		MER 21	D.A.	SAM 21		DIM 21	
JEU 22	C.S.	DIM 22		MAR 22		VEN 22		LUN 22	O.M.	MER 22	D.A.	SAM 22		LUN 22	
VEN 23		LUN 23		MER 23	D.A.	SAM 23		MAR 23		JEU 23	C.S.	DIM 23		MAR 23	
SAM 24		MAR 24		JEU 24		DIM 24		MER 24	D.A.	VEN 24		LUN 24		MER 24	D.A.
DIM 25		MER 25	D.A.	VEN 25		LUN 25	O.M.	JEU 25	C.S.	SAM 25		MAR 25		JEU 25	
LUN 26		JEU 26		SAM 26		MAR 26		VEN 26		DIM 26		LUN 26		SAM 26	
MAR 27		VEN 27		DIM 27		MER 27	D.A.	SAM 27		MAR 27		JEU 27		DIM 27	
MER 28	D.A.	SAM 28		LUN 28	O.M.	JEU 28	C.S.	DIM 28		MAR 28		VEN 28		LUN 28	O.M.
JEU 29		DIM 29		MAR 29		VEN 29		LUN 29		MER 29	D.A.	SAM 29		MAR 29	
VEN 30		LUN 30	O.M.	MER 30	D.A.	SAM 30		MAR 30		JEU 30		DIM 30		MAR 30	
SAM 31				JEU 31	C.S.	DIM 31				VEN 31				MER 31	D.A.

Le saviez-vous ?

- Les sacs et les bacs sont à sortir la veille au soir.
- Il est primordial de rentrer votre bac après la collecte et ne pas le laisser dans la rue, ce qui peut constituer un obstacle au cheminement des piétons en plus d'une nuisance visuelle.
- Pour le tri des emballages : bien les vider, inutile de les laver, déposer dans le sac, séparés les uns des autres.
- Pour le tri, si vos sacs n'ont pas été pris en charge, vous devez les reprendre et les trier (même lorsque vous déposez à un point de collecte).
- Le SIEDMTO met à disposition gratuitement un broyeur à végétaux.
- Les sacs de tri sont à récupérer en mairie. Les poubelles sont à récupérer au SIEDMTO (03 25 41 08 03) à Vendeuvre sur Barse.

O.M Collecte des bacs gris Dimanche et jours fériés
C.S Collecte des sacs jaunes Case pour le suivi de vos sorties
D.A Collecte des déchets alimentaires

Jour férié = collecte décalée d'une journée



Des bacs de tri sélectif sont implantés aux points stratégiques (parcours de santé, à proximité de la boulangerie, parking camping car).

Horaires déchetterie été
31/03 - 26/10

- Du lundi au samedi 9h à 11h50 et de 15h à 17h50
- Fermeture le vendredi et le dimanche

Rappel : le brûlage des déchets verts est interdit. Cette pratique nuit à l'air, à la santé et peut générer des nuisances.

Zoom sur Chez Ginette



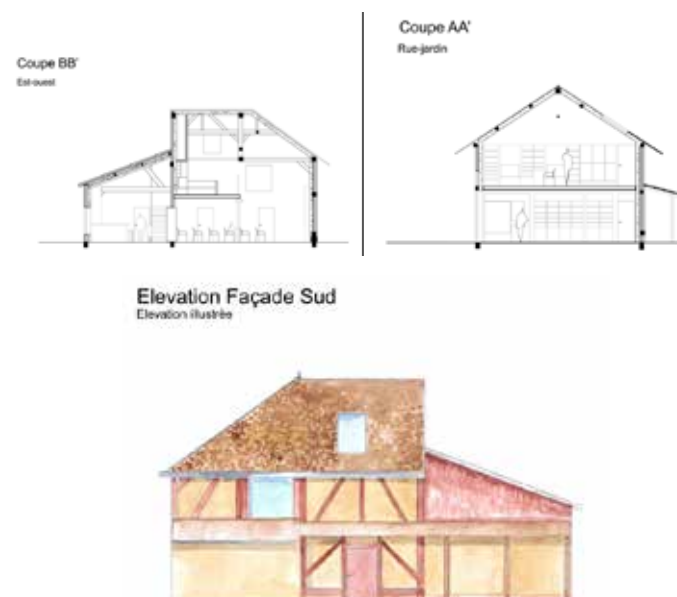
En 2024, la commune a bénéficié d'une **résidence d'architecture et de paysage financée par la Région Grand Est et organisé par le Parc Régional Naturel de la Forêt d'Orient (PNRFO)** pour la rénovation d'un bâtiment en vue de la création d'un tiers-lieu.

Ce projet vise à transformer la grange située au 26 rue du 28 août 1944 en un espace multifonctionnel et participatif.

La conception du tiers-lieu Chez Ginette s'inscrit donc dans une dynamique collective, où habitants, associations locales, écoles et partenaires sont impliqués **pour co-construire un lieu vivant et évolutif**.

Le **collectif Umarell** a été sélectionné pour cette résidence, il est spécialisé dans l'accompagnement participatif de tiers-lieu. Ils se sont concentrés sur la définition des activités souhaitées par les habitants afin de trouver le meilleur scénario possible en terme de disposition des lieux et de gouvernance.

Un diagnostic de structure a également été réalisé pour identifier les besoins en réhabilitation. Il a conclu que le bâtiment est sain et qu'il nécessite des travaux de rénovation et d'aménagement afin de garantir sécurité, accessibilité et efficacité énergétique.



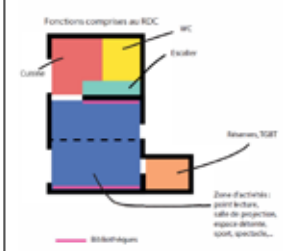
Ensemble, il a été défini les valeurs et objectifs suivants :

- Créer un espace de vie et de rencontre accessible à tous.
- Ne pas être un lieu commercial, mais un espace favorisant la mixité sociale et l'échange.
- S'adapter à la saisonnalité de la commune pour proposer des activités variées toute l'année.
- Fonctionner grâce à plusieurs acteurs (habitants, structures locales, partenaires).
- Proposer une tarification accessible (gratuite ou à tarif réduit selon les services).
- Expérimenter un modèle de tiers-lieu évolutif et adapté aux réalités locales.
- Valoriser le patrimoine bâti avec une approche écologique et durable.

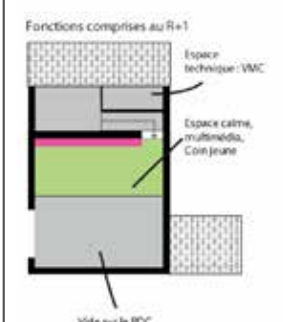
Le projet vise à être exemplaire en termes de durabilité, avec :

- Conception bioclimatique (optimisation de l'orientation, isolation performante).
- Autoconsommation énergétique (panneaux solaires, gestion des ressources).
- Utilisation de matériaux écologiques (bois local, isolants naturels).
- Conservation du patrimoine architectural agricole (pans de bois apparents, respect de l'identité du bâtiment).

Rez-de-chaussée



R+1



Le projet Chez Ginette devrait reprendre en 2026 après les prochaines élections municipales pour ouvrir ses portes en 2027 (si maintien par le prochain Conseil Municipal).

111 Adhérents
45% Mesnilois(es)
de 13 à 70 ans
7 Activités hebdomadaires

Du sport au bien-être en passant par le ludique et le créatif !

 **Boxe et self défense**
Lundi de 19h à 20h30
Halle sportive

Une quinzaine d'inscrits (ados et adultes) encadré par Didier Weber (Athéna Troyes Formation). Une pratique sportive qui associe un sport de combat et l'apprentissage de techniques d'auto-défense simples et efficaces. Les séances sont accessibles à tous les niveaux.



 **Marche**
Lundi - 14h

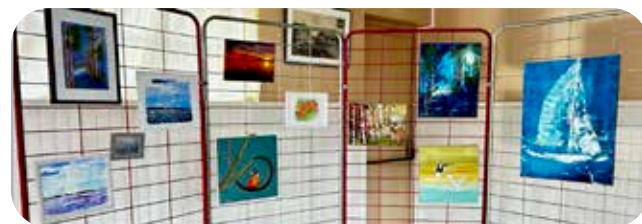
 **Futsal**
Mardi -19h

 **Tennis de table & badminton**
Mercredi 17h30

 **Yoga Vinyasa**
Jeudi - 19h

 **L'atelier des peintres**
Mardi de 14h à 18h
Salle des fêtes

L'idée de départ était simple : peindre et dessiner ensemble, sous les conseils de Catherine Carbone, bénévole et adhérente de l'association. Différentes techniques sont à découvrir : les pastels, les gouaches, les encres. Des associations de peintures texturées au mixage de l'acrylique avec du mortier et autres matières organiques. Un atelier ouvert à la créativité et à la libération des émotions. Une exposition des œuvres sera proposée prochainement à la maison des lacs.



A ne pas rater

- Dimanche 22/06 : sortie vélo au fil de la vélovoie
- Samedi 28/06 : rencontres mesniloises à l'espace Saint-André : boissons, salades, grillades à apporter et à partager.

Plus d'infos bientôt dans vos boîtes à lettres.

Et sans oublier

> État civil

• Naissances

Léonie BERNAND, née le 11/02/2024
Andrés ETIENNE, né le 23/05/2024
Eden CHATELAR, né le 21/09/2024
Enalya GAYOT, née le 21/09/2024

• Mariages

Leticia DE LIMA CHECON et David LAFLEUR
Mariés le 20/04/2024
Magdalena POPESCU et David CHAPTAL
Mariés le 01/06/2024
Delphine BARAT et GUILLIER Mickaël
Mariés le 08/06/2024
Julie SEPANSKI et Philippe BRIAND
Mariés le 15/06/2024
Marion IVARS et Jean-Baptiste RIOUAL
Mariés le 22/06/2024
Astrid BARAZZUTTI et Florian DENIZOT
Mariés le 26/10/2024

• Décès

Dolorès DUTOIT, décédée le 03/01/2024
Marcel CROIX, décédé le 07/02/2024
Valérie SOT, décédée le 28/03/2024
Daniel BRAJEUX, décédé le 20/07/2024
Anne TRAN, décédée le 01/09/2024
Céline RENARD, décédée le 07/12/2024
Antony MANGIN, décédé le 27/12/2024

Agenda

Bourse aux plantes Les Amis de Saint-André	Dimanche 4 mai Place de la mairie
Marché artisanal	Dimanche 11 mai Place de la mairie
Ramassage des déchets par l'IUT	Jeudi 22 mai
Marché artisanal	Dimanche 8 juin Place de la mairie
Conseil Municipal	Vendredi 13 juin Salle polyvalente
Exposition « Mairies - Histoires, architectures, symboles »	1er juin - 31 juillet Place de la mairie
Visite guidée de l'exposition	Mercredi 11 juin à 18h00
Concert de la chorale éducation nationale	Dimanche 22 juin à 11h00 Halle sportive
Sortie vélo au fil de la vélovoie	Dimanche 22 juin Mesnil en vie
Rencontres Mesniloises	Samedi 28 juin Espace Saint-André
Veillée aux flambeaux Feu d'artifice	Dimanche 13 juillet 21h00 Place de la mairie 23h00 Jetée du lac
Messe en «extérieure»	Dimanche 27 juillet 10h30 - Salle polyvalente
Journée du Patrimoine	Dimanche 21 septembre Eglise Saint-André

> Places ESTAC

La Mairie, en partenariat avec Troyes Champagne Métropole, **offre 2 places par match à domicile de l'ESTAC aux habitants.** Pour en bénéficier, inscrivez-vous auprès du secrétariat de la mairie. **Tous les habitants de la commune sont éligibles pour ces places.** Soutenez votre équipe et profitez d'un moment convivial au stade !

À vous, de jouer !

Sur le thème du chocolat

GÂTEAU AU CHOCOLAT TRAVAIL DES FÈVES DE CACAO		ANTICIPER DONNAIT DES COUPS		DANS LE BUT		PALMIER DÉVELOPPÉ PAR LA TORRÉFACTION		PREMIÈRES ARRIVÉES		GRANDE ÉCOLE CHARPENTÉ	
DUPÉE ANTIOXYDANTS DU CHOCOLAT				FERA L'AFFAIRE PESANT D'OR				AGENCE AMÉRICAINE PREMIÈRE NOTE			
											MATIÈRES PREMIÈRES DU CACAO
BARRE CHOCOLATÉE AMULETTES				HÉROS DE LA SAGA HARRY POTTER		À PÂQUES, EN CHOCOLAT MONNAIE JAPONAISE					
								À PÂQUES, EN CHOCOLAT		LE CHOCOLAT EST MORTEL POUR CET ANIMAL	
ORIENTA		ÉLÉMENT DE POULIE ILS INVENTÈRENT LE CHOCOLAT				ARTICLE ESPAGNOL ABRI DE TOILE		CHEMIN DE VIE PARFOIS FOURRÉ AU CHOCOLAT			
			NÉGATION	CRÈME AU CHOCOLAT							
PREMIER PRODUCTEUR MONDIAL DE CACAO	ZINC AU LABO UTILE POUR DISTINGUER LES ARÔMES			COURS D'EAU VILLE DE LA DRÔME			BROUTES				
											LA SAVEUR PRINCIPALE DU CHOCOLAT
PETIT CUBE SUR LA TÊTE DU CHOCOLATIER			POISSON ROUGE				JEUNE FEMME				
					THÉÂTRE JAPONAIS ANCIENNE MESSAGERIE INTERNET			GÂTEAU BRETON		SEMBLABLE	
LA RUSSIE SUR LE WEB GRAIN DE BEAUTÉ			VERSION DOUBLÉE	MÉGATONNE			OCCASION DE MANGER DU CHOCOLAT POUFFÉ				
						ROUSPÉTER					
VIEILLE RADIO				UN TYPE DE CHOCOLAT					ARTICLE		

La solution est disponible à la mairie.